

Le 16 août 2007

M. Jean Pronovost
Président

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
1150, Grande Allée Ouest, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1S 1E5

Courriel : info@caaaq.gouv.qc.ca

Monsieur,

Au nom de CropLife Canada, je tiens à vous remercier, de même tous les autres membres de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), de votre invitation à présenter ce mémoire sur notre vision pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec.

CropLife Canada est l'association professionnelle représentant les concepteurs, les fabricants et les distributeurs de solutions phytoscientifiques – les produits antiparasitaires et la biotechnologie végétale – pour l'agriculture, le milieu urbain et la santé publique. *La mission de CropLife Canada consiste à soutenir une agriculture durable au Canada en travaillant en coopération avec les autres, en faisant régner la confiance et en insistant sur les technologies phytoscientifiques.* La liste des sociétés membres de CropLife Canada est jointe à ce document à titre d'information.

Lors de l'élaboration de ce mémoire, les membres de CropLife Canada et leurs partenaires de Cultiver le Canada^{MD} en sont arrivés à un accord mutuel quant à l'importance de l'innovation comme facteur déterminant de la prospérité de l'agriculture de demain.

Nous sommes convaincus que le développement des solutions novatrices qui assureront la prospérité de l'important secteur économique québécois et canadien que constitue l'agriculture passe le partenariat entre toutes les parties de la chaîne de valeur agroalimentaire. Cet enthousiasme partagé nous a incités à nous allier pour former le Partenariat Cultiver le Canada^{MD}.

La vision de l'avenir de l'agriculture que propose ce document de travail n'est pas uniquement celle de CropLife Canada. Elle bénéficie en outre du soutien et de l'aval de neuf autres grandes organisations de notre secteur : Les Producteurs de Grains du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, la *Canadian Canola Growers Association*, le Conseil canadien du canola, Pulse Canada, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association canadienne du commerce des semences, BIOTECanada et l'Association canadienne des carburants renouvelables.

Les partenaires de Cultiver le Canada^{MD} croient que l'innovation en matière de phytotechnologie est – ou du moins, fait partie – de la solution aux défis grandissants auxquels le secteur de la production agricole est confronté depuis quelques années. Notre vision pour l'agriculture de demain repose sur l'innovation, dans le meilleur intérêt de chaque partenaire de la chaîne de valeur.

Nos recommandations pour la concrétisation de notre vision figurent dans le document de travail intitulé « *Innovation et partenariat au sein de la bioéconomie* ».

Une copie de ce document de travail est jointe à ce mémoire à titre informatif.

Voici ce que nous envisageons pour la prospérité de toutes les parties du secteur de l'agriculture...

Notre vision :

un secteur agricole prospère, durable et compétitif au sein d'une bioéconomie florissante qui repose sur le leadership en matière de recherche scientifique, d'innovation et d'adoption des nouvelles technologies; collaborer au sein d'alliances stratégiques gagnantes tout au long de la chaîne de valeur pour permettre au Canada de jouer un rôle de chef de file mondial capable de présenter de nouveaux produits et de nouvelles solutions permettant de relever les défis agricoles, nutritionnels, sanitaires, énergétiques et environnementaux auxquels font face les consommateurs ici au Canada et sur les marchés partout dans le monde, afin que le Canada tout entier puisse jouir des avantages économiques, environnementaux et sociaux de la bioéconomie.

Notre vision : obtenir notre juste part d'un marché en plein essor

On estime que la bioéconomie, soutenue par la recherche et le développement de la phytotechnologie, a un potentiel de croissance à valeur exponentielle qui pourrait atteindre 500 milliards de dollars à l'échelle mondiale d'ici 2015. La valeur actuelle approximative du marché global de l'industrie de la phytotechnologie est de 40 milliards de dollars seulement.

Nous pouvons dès maintenant nous assurer d'une position de choix sur ce marché en plein essor en investissant nos fonds de R et D – en moyenne 7,5 % du produit de ventes – dans les technologies de production agricole spécialisée, notamment :

- les biocarburants d'origine végétale, comme l'éthanol et le biodiésel;
- les vaccins et produits pharmaceutiques d'origine végétale;
- les aliments fonctionnels et les nutraceutiques;
- les plastiques biodégradables et autres biomatériaux d'origine végétale;
- les cultures plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse, à la maladie, au froid et au gel, et les cultures en sol salin.

La mesure de la rentabilité de la production agricole s'exprime aujourd'hui par son rendement. Les indices de référence de l'avenir seront fort différents : En voici des exemples :

- le nombre de doses par acre;
- le nombre de litres ou la capacité en kilométrage de biodiésel par acre;
- la capacité d'amélioration de la santé et de la nutrition des rations alimentaires quotidiennes.

En misant sur l'innovation, nous augmenterons le rendement de nos activités de recherche et de développement, ce qui se traduira par l'optimisation des processus d'aval, comme la culture de nouvelles plantes destinées à la production d'éthanol.

Quel est l'intérêt de notre vision pour le Québec?

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec est non seulement une pierre angulaire de son économie, mais aussi un domaine d'expertise de grande valeur. Les producteurs québécois reconnaissent l'importance de la compétitivité et leurs stratégies de production misent déjà sur l'innovation, dont les cultures génétiquement modifiées. Ainsi, quelque 50 % des produits du maïs et du soya du Québec sont génétiquement modifiés. D'autres solutions novatrices intéressent les producteurs, notamment les pesticides à risque réduit qui améliorent la composition nutritionnelle des oléagineux et d'autres cultures.

Le Québec s'est doté d'une infrastructure de soutien à la recherche et au développement qui favorise le rayonnement de son expertise dans les secteurs de la biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Les chercheurs québécois s'intéressent également de près au développement des biocombustibles, comme le biodiésel et l'éthanol.

L'innovation mène à l'établissement de partenariats entre le secteur de l'agriculture et plusieurs autres secteurs économiques pour l'élaboration de produits de valeur inédits.

La force du secteur agricole du Québec et sa capacité d'intégration à la chaîne de valeur agroalimentaire sont des avantages stratégiques sur le plan du marché de la bioéconomie.

La phytologie : des solutions aux défis que doit relever notre société

L'innovation mène à l'élaboration de solutions. Les solutions dont la société, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, a besoin pour relever les défis complexes liés à l'agriculture, à la nutrition, à la santé, à l'énergie et à l'environnement.

Les solutions dont les producteurs agricoles ont besoin pour relever les défis complexes liés à la production et à la création de nouveaux débouchés économiques pour les agriculteurs et pour tous les intervenants de la chaîne de valeur agricole.

Les partenariats : pour des technologies d'avenir

Bien que l'innovation scientifique soit essentielle pour que la bioéconomie soit florissante, elle ne peut suffire à nous garantir notre part de ce nouveau marché. Pour y arriver, nous devons former des alliances stratégiques avec des partenaires de la chaîne de valeur existante. De plus, le gouvernement doit s'assurer que la réglementation favorise l'innovation et le développement de la bioéconomie.

La « nouvelle » agriculture – Pour que notre vision devienne réalité
Que devons-nous faire pour que notre vision devienne réalité? L'industrie peut jouer un rôle important dans l'essor de la nouvelle agriculture en favorisant la recherche et le développement, et en mettant en œuvre une infrastructure axée sur l'innovation. Pour ce, elle doit bénéficier du soutien d'un partenaire de premier plan : le gouvernement. Les recommandations soumises au gouvernement par le biais de ce document de travail sont la véritable clé de notre réussite.

Ces recommandations sont réparties en quatre catégories.

1. Mettre en œuvre des cadres stratégiques et une réglementation qui *favorisent* l'innovation sans compromettre la sécurité des gens et de l'environnement.
 - Adopter une stratégie de « réglementation intelligente ».
 - Accélérer la mise en place de politiques et de règlements axés sur la science – donner aux entreprises novatrices un cadre réglementaire prévisible.
 - Communiquer avec le grand public dans un langage clair et simple afin de favoriser la confiance envers le nouveau système de réglementation.
2. Aider les agriculteurs à se prévaloir des possibilités d'innovation.
 - Offrir de l'assistance pour modifier l'infrastructure à la ferme afin de répondre aux besoins de l'innovation grâce à des programmes de qualité tels que l'ISO,
 - la sécurité, et ce, par l'entremise de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP), des Plans environnementaux en agriculture et de la gérance à la ferme (programme « *Behind-the-Farm Gate* »).
 - Fournir de la formation pour optimiser la gestion des nouvelles technologies à partir des meilleures pratiques d'intégration et de gérance.
 - Comblent nos lacunes avec les É.-U. en matière de technologie de lutte antiparasitaire.
3. Encourager l'approbation du marché.
 - Communiquer la contribution de la technologie à l'agriculture et se doter d'une réglementation facilitant l'accès aux marchés domestiques et étrangers.

Veillez noter que la dernière recommandation soumise à Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le document de travail intitulé Cultiver le Canada^{MD} s'adresse également au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Pour démontrer au grand public, aux parties prenantes de la chaîne de valeur et à notre clientèle globale notre volonté de changer l'agriculture telle que nous la connaissons aujourd'hui, nous recommandons au ministère d'adopter un nouveau nom qui reflète la vision de la « nouvelle agriculture ».

4. Le nouveau nom recommandé pour le Ministère est « Agriculture, Alimentation et Bioressources ». Ce changement sera pour toutes les parties concernées le symbole de l'avènement de la « nouvelle agriculture ».

Questions soulevées par la Commission

La Commission a soulevé plusieurs questions précises reliées aux technologies élaborées et commercialisées par les entreprises membres de CropLife Canada. À titre de représentant de l'industrie de la phytologie, CropLife Canada remercie les membres de la CAAAQ de cette occasion d'exprimer le point de vue de ses membres à propos des importants enjeux décrits dans le document

de consultation préparé par la Commission. Vous trouverez à l'Annexe I nos réponses détaillées à ces questions.

Conclusion

Qu'apporte notre vision de l'avenir de l'agriculture au Québec et au Canada?

Notre vision de l'agriculture de demain privilégie la durabilité de l'environnement et l'essor économique. C'est aussi une question de croissance de l'emploi, de productivité, de diversification économique au niveau rural et régional, de compétitivité sur la scène internationale, d'innocuité et de salubrité des aliments et de prospérité pour tous.

Une fois de plus, nous vous remercions de nous avoir invités à soumettre nos recommandations devant les membres de la Commission. Soyez assuré de notre entière disponibilité à participer au dialogue sur notre contribution à l'essor et à la prospérité de l'industrie québécoise de l'agriculture.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Lorne Hepworth, président, CropLife Canada

p.j. :

Liste des entreprises membres de CropLife Canada

Innovation et partenariat au sein de la bioéconomie – Deuxième édition

Réponses aux questions soulevées par la Commission

CropLife Canada a sélectionné les questions et sujets de discussion ci-dessous dans le document de travail détaillé préparé par la CAAAQ. Cette annexe ne couvre que les questions et enjeux présentant un lien direct avec l'industrie de la phytologie.

CropLife Canada participe avec plaisir et fierté à cet exercice de consultation sur la valeur et la contribution de nos technologies pour l'agriculture moderne. Nous profitons aussi de cette occasion pour faire connaître notre point de vue sur les critiques exprimées à l'égard de notre industrie, pour faire connaître notre engagement à mettre en œuvre des pratiques de gérance allant au-delà des exigences réglementaires actuelles et pour aider les consommateurs et les décideurs à prendre des décisions fondées sur des données scientifiques de source sûre.

Les besoins alimentaires de la population

Ce chapitre traite des besoins alimentaires actuels de la population et de leur évolutivité sous l'influence de diverses caractéristiques sociodémographiques, dont le vieillissement de la population, de la sensibilité accrue des consommateurs à la composition et à la valeur nutritionnelle des aliments et des préoccupations de plus en plus affirmées pour la qualité et l'innocuité des aliments. Il aborde en outre la question de la demande mondiale de produits alimentaires qui augmente sans cesse, particulièrement en ce qui a trait aux protéines.

Q : Est-ce que le secteur agricole et agroalimentaire québécois est bien préparé pour répondre aux besoins actuels et futurs des consommateurs?

R : Les consommateurs ont déjà accès à des produits issus de méthodes diversifiées, dont l'agriculture traditionnelle, les cultures biotechnologiques et l'agriculture biologique. Les travaux de recherche effectués par les entreprises membres de CropLife Canada tiennent déjà compte de la demande croissante des consommateurs pour des aliments santé. Les entreprises ont d'ailleurs développé de nouvelles cultures à qualité nutritionnelle accrue, par exemple, du canola, du soya, du lin, des haricots et autres légumineuses, pour répondre à la demande des consommateurs. Nos activités de recherche et de développement sur le remplacement des gras trans sont un excellent exemple d'innovation par l'intégration efficiente de la demande des consommateurs, des besoins en matière de santé publique et de la politique gouvernementale.

À partir des données collectées par les transformateurs de produits alimentaires, CropLife Canada et ses partenaires de Cultiver le Canada^{MD} travaillent de concert à identifier les tendances émergentes en matière de choix alimentaires. Comme toujours, l'innocuité et la gérance de nos produits sont des critères de développement hautement prioritaires.

Q : Comment le Québec doit-il s'inscrire dans la dynamique des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires? L'accroissement prévisible de la demande mondiale pour des protéines animales doit-il ou non être vu comme une opportunité pour le secteur agroalimentaire québécois?

R : Le document de discussion de la CAAAQ indique que le Québec et le reste du Canada continueront de figurer parmi les principaux pays exportateurs de produits alimentaires et agricoles. Nous devrions, par conséquent, miser sur notre expertise en matière de production agricole pour

répondre à la demande globale. Les entreprises membres de CropLife Canada offrent aux agriculteurs des variétés végétales destinées à la consommation humaine et animale, ainsi que des produits antiparasitaires qui augmentent le rendement, exigent moins d'eau, résistent mieux aux maladies et à la sécheresse, et, dans le cas des cultures destinés à l'alimentation des animaux vendus au Canada et à l'étranger, sont plus nutritifs. Les producteurs de maïs et de soya du Québec ont adopté des variétés de plantes génétiquement modifiées pour satisfaire à la demande du marché. Les marchés d'exportation sont de plus en plus disposés à accepter les produits agricoles génétiquement modifiés, de même que les produits d'animaux alimentés par des produits agricoles génétiquement modifiés.

Les cultures génétiquement modifiées, avec leurs qualités agronomiques et nutritionnelles accrues, se prêtent facilement à l'élaboration d'ingrédients alimentaires et d'aliments pour animaux de grande valeur sur le plan de la qualité, de l'innocuité et de la composition nutritionnelle.

La production agricole

Ce chapitre donne une vue d'ensemble de la production agricole au Québec, dont les produits de large consommation constituent la majorité. On y apprend notamment que les producteurs s'intéressent aux produits-créneaux et aux produits à caractéristiques particulières. L'introduction et l'adoption de nouvelles technologies et méthodes de production ont contribué à la modernisation de l'agriculture. Certaines de ces technologies sont bien reçues, mais d'autres suscitent crainte et méfiance. Ce chapitre aborde également la question de la mise en marché collective des produits agricoles et de l'utilité de cette approche pour la conquête des marchés à créneaux.

Q : Les mécanismes actuels de mise en marché collective des produits agricoles permettent-ils aux industries agroalimentaires de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des marchés québécois, canadiens et internationaux? Font-ils assez de place à l'innovation, aux nouveaux produits et aux produits-créneaux?

R : CropLife Canada est en faveur du libre choix du système de production (agriculture traditionnelle, culture biotechnologique ou agriculture biologique) pour les agriculteurs, ce qui leur permet de saisir les occasions d'affaires existantes. Le partenariat et le dialogue entre les producteurs et les représentants de l'industrie alimentaire (ainsi que de l'industrie des produits industriels) contribuera à réduire les temps d'ajustement aux nouvelles tendances du marché et ce, quel que soit le système choisi pour la commercialisation de produits.

CropLife Canada et ses entreprises membres appuient les politiques fédérales et provinciales qui favorisent la coexistence harmonieuse des systèmes de production (agriculture traditionnelle, cultures biotechnologiques et agriculture biologique), tant pour les produits-créneaux que pour les produits de masse. Les politiques gouvernementales doivent :

- intégrer des normes réalistes quant à la présence accidentelle d'OGM dans les récoltes;
- aider les agriculteurs et les distributeurs de produits agricoles de large consommation à mettre en place, à la ferme et le long de la chaîne d'approvisionnement, une infrastructure qui permet de satisfaire aux besoins des marchés spécialisés;
- faciliter l'accès des agriculteurs aux nouveaux produits antiparasitaires à risque réduit en établissant les limites maximales de résidus en vigueur au Canada sur les données scientifiques internationalement reconnues et en harmonisant notre réglementation avec celle de nos principaux partenaires commerciaux, dont les États-Unis;

- chercher à éliminer les obstacles au commerce non tarifaires en élaborant des accords commerciaux bilatéraux avec nos partenaires des marchés étrangers pour s'attaquer aux obstacles techniques au commerce (par exemple, les limites maximales de résidus et la commercialisation des produits OGM) et en intégrant une réglementation axée sur la science dans le cadre des traités et accords commerciaux internationaux;
- faciliter l'accès à de nouveaux marchés d'exportation par l'harmonisation des normes en vigueur.

Les débouchés des marchés à créneaux, comme les produits biologiques, ne représentent qu'un très faible pourcentage de l'ensemble de la production agricole. Selon la *Canadian Organic Growers Association*, les produits biologiques représentent 2,7 % de la production agricole au Québec et la province compte environ 816 producteurs certifiés biologiques.

La distribution des produits alimentaires

Ce chapitre porte sur les deux grands canaux de distribution des produits alimentaires : le commerce de détail et ce qu'on appelle les HRI, c'est-à-dire l'hôtellerie, la restauration et les institutions. Il traite également des enjeux relatifs à l'offre de produits alimentaires, aux produits de marque privée et à l'étiquetage des produits alimentaires.

Q : Quel est le rôle de l'étiquetage? Jusqu'où devons-nous aller? Quelle information est essentielle aux consommateurs? L'étiquetage volontaire des OGM doit-il devenir obligatoire? Comment tenir compte des contraintes qu'impose cette obligation aux entreprises de transformation et de distribution?

R : Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sont conjointement responsables de la politique fédérale sur l'étiquetage des aliments. CropLife Canada soutient la réglementation du gouvernement canadien sur l'étiquetage volontaire des aliments issus du génie génétique, c'est-à-dire :

- exiger l'étiquetage obligatoire s'il y a un risque pour la santé ou la sécurité, par exemple à cause de la présence d'allergènes ou d'un changement important dans la valeur nutritive ou la composition (ces décisions seront prises par Santé Canada);
- s'assurer que le libellé de l'étiquette est compréhensible, véridique et non trompeur;
- permettre de déclarer volontairement sur l'étiquette que le produit est issu du génie génétique, à la condition que l'allégation ne soit pas trompeuse, qu'elle ne prête pas à confusion et qu'elle soit factuelle;
- permettre de déclarer volontairement sur l'étiquette que le produit n'est pas issu du génie génétique, à la condition que l'allégation ne soit pas trompeuse, qu'elle ne prête pas à confusion et qu'elle soit factuelle.

Jusqu'à présent, les recherches menées sur le maïs, le canola et le soja génétiquement modifiés cultivés au Québec n'ont pas mis en évidence de risques accrus pour la santé humaine. Un rapport publié par la Commission européenne affirme que « la grande précision des techniques utilisées et les contrôles réglementaires plus stricts les rendent (*plantes OGM*) même plus sûrs que les plantes et les denrées alimentaires traditionnelles ».

Les agriculteurs du Québec, comme partout ailleurs au Canada, doivent composer avec un climat d'instabilité constante en ce qui a trait à leur revenu, ceci étant exacerbé par leurs concurrents étrangers (souvent soutenus par des subventions massives). Par conséquent, l'adoption et le coût de toute nouvelle exigence réglementaire peuvent leur nuire au point de menacer la viabilité de leur exploitation. Aucune contrainte de coût supplémentaire ne doit être ajoutée aux difficultés déjà imposées aux agriculteurs.

Cette recommandation s'applique également à l'ensemble du secteur québécois de la biotechnologie. Tout changement à la politique, s'il était sans valeur sur le plan de la salubrité alimentaire mais susceptible de nuire à la rentabilité de l'industrie, pourrait constituer un obstacle à l'investissement dans cet important secteur économique.

Selon une étude réalisée pour la MAPAQ et publiée en février 2007, les coûts reliés à l'étiquetage des produits québécois génétiquement modifiés seraient significatifs. On estime que les coûts d'implantation et les coûts récurrents d'une telle exigence réglementaire d'une telle norme (pour le maïs et le soya exclusivement) seraient de 161 750 000 \$ et de 28 371 000 \$ respectivement. L'étude n'aborde même pas la question des répercussions économiques liées de l'étiquetage obligatoire des produits OGM d'origine québécoise sur les exportations des produits alimentaires et sur les échanges commerciaux avec le reste du Canada.

Les consommateurs veulent faire des choix éclairés en ce qui concerne les aliments qu'ils servent à leur famille. L'étiquetage des aliments aide les Canadiens à faire des choix sains et éclairés en ce qui concerne les aliments qu'ils achètent et qu'ils mangent. L'information sur la valeur nutritive, la liste des ingrédients et la présence d'allergènes dans les aliments sont des renseignements utiles./

L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

Ce chapitre traite des répercussions de l'agriculture sur l'environnement – l'eau, les sols, l'air et la biodiversité – y compris l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau et des plantes transgéniques sur les populations d'insectes (toxicité pour certains insectes et accroissement de population d'insectes résistants) et l'apparition potentielle de mauvaises herbes résistantes aux pesticides.

Q : Quelles sont les meilleures pratiques agronomiques à mettre en place, notamment en matière de fertilisation, de conservation des sols ou d'utilisation des pesticides?

R : La réglementation sur l'évaluation d'innocuité préalable à la mise en marché des pesticides fait partie des nombreuses mesures de protection de l'environnement mises en œuvre par le gouvernement canadien. Avec ses programmes de gérance des produits de ses sociétés membres tout au long du cycle de vie, CropLife Canada est un véritable chef de file de l'application de la politique canadienne sur la protection de la santé humaine et de l'environnement. Nous croyons que la seule approche acceptable en matière de gestion de produits consiste à assumer pleinement nos responsabilités.

Reconnu à l'échelle internationale, le programme **nous en prenons soin**^{MC} mis en œuvre par les sociétés membres de CropLife Canada est le reflet de notre engagement envers la gestion responsable des pesticides tout au long de leur durée de vie. Ce programme, actuellement présélectionné pour l'obtention de la distinction *U.K. Agro Award for Best Stewardship Initiative*, jouit de la reconnaissance nationale et internationale pour son efficacité sur le plan de la gérance.

Dans le cadre du programme **nous en prenons soin**^{MC}, qui préconise les stratégies de lutte antiparasitaire intégrée, les pesticides sont utilisés uniquement pour protéger les récoltes et, le cas échéant, **seul le produit adéquat, au moment adéquat, à l'endroit adéquat et selon la méthode adéquate, doit être utilisé.**

Le programme **nous en prenons soin**^{MC} propose aux consultants, aux agriculteurs, aux distributeurs et aux membres du public des ateliers de formation et d'homologation sur l'utilisation responsable, sécuritaire, efficace et respectueuse de l'environnement des outils de lutte antiparasitaire pour la protection des récoltes. CropLife Canada a mis au point une base de données des LMR qui comprend les niveaux de tolérance américains apparentés. Cette base de données fournit l'information nécessaire aux agriculteurs qui prévoient exporter leurs produits.

Ceci leur permet de faire des choix éclairés sur les pesticides avant le semis. De plus, notre industrie a compilé des fiches techniques santé-sécurité pour les entrepôts et les utilisateurs, qui contiennent les données d'évaluation complètes de tous les pesticides qui figurent dans la base de données de CropLife Canada concernant la santé, la sécurité environnementale et la valeur. CropLife Canada et ses entreprises membres ont également publié un guide complet à l'intention des producteurs agricoles sous le titre *L'emploi prudent des pesticides*.

Sous la bannière *Santé des fermes*, CropLife Canada a ajouté un volet de promotion de la réduction des risques à la ferme en partenariat avec les associations de producteurs. Cette initiative de gérance a pour but de sensibiliser les producteurs sur la réduction des risques, les pratiques antiparasitaires sécuritaires, la salubrité des aliments, la préservation de l'identité, la durabilité de l'environnement et la traçabilité.

Une autre initiative **nous en prenons soin**^{MC}, le programme de récupération des produits périmés ou dont on veut se départir, a permis de récupérer plus de 821 000 kilogrammes de pesticides à travers le Canada depuis son lancement.

Le rapport complet sur les initiatives de gérance mises en œuvre par CropLife Canada peut être consulté à partir du site Web www.croplife.ca, sous la rubrique *Stewardship Benchmarking Report (2006)*.

La biotechnologie offre de nombreux avantages sur le plan des pratiques agronomiques et du respect de l'environnement. Elle a mené au développement de cultures à rendement accru et qui résistent mieux aux insectes, aux maladies et à la sécheresse. De plus, les cultures transgéniques sont plus tolérantes aux herbicides et, par conséquent, nécessitent moins de pesticides, ce qui contribue en retour à préserver la qualité et à prévenir l'érosion des sols.

Q : Que devrait-on faire pour assurer le maintien et la croissance de la biodiversité sur le territoire agricole?

R : La gestion de la biodiversité relève des efforts combinés de l'industrie et du gouvernement. Par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments effectue les études d'impact sur l'environnement des plantes transgéniques avant leur mise en marché. De nombreuses études gouvernementales et académiques ont été réalisées pour évaluer l'impact des plantes transgéniques sur les populations d'insectes et les mauvaises herbes. Jusqu'à maintenant, on n'a observé aucun effet négatif associé aux plantes transgéniques. Dans les faits, les méthodes de production biotechnologique seraient plus avantageuses que les méthodes de production traditionnelle.

Les entreprises membres de CropLife Canada adhèrent aux méthodes de lutte antiparasitaire intégrée par l'entremise du programme de gérance **nous en prenons soin**^{MC}. Nos membres contribuent en outre au maintien des banques de semences dans le but de préserver la biodiversité pour les prochaines générations.

Les nouvelles technologies agricoles permettent d'augmenter le rendement des terres déjà cultivées et de diminuer le besoin de nouvelles terres, ce qui contribue à protéger la biodiversité. La destruction des habitats est une menace considérable pour la biodiversité. Le nombre des espèces menacées d'extinction à l'échelle de la planète n'a jamais été aussi élevé. La population mondiale augmente, de même que les superficies des terres converties à des fins industrielles, domestiques ou agricoles. Sans les solutions modernes de protection des cultures et les biotechnologies, plus de terres encore seraient cultivées et plus d'écosystèmes seraient détruits.

Q : Quel est votre point de vue sur l'utilisation des plantes génétiquement modifiées, compte tenu des risques et bénéfiques qu'elles peuvent représenter?

R : CropLife Canada représente des concepteurs et des distributeurs de plantes et de graines génétiquement modifiées et, à ce titre, soutient ces produits issus de la biotechnologie. Nous invitons toutefois les membres de la CAAAQ à consulter les rapports annuels préparés par l'ISAAA (*International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications*), qui donnent un aperçu des applications agricoles des biotechnologies à travers le monde. Visitez le site Web www.isaaa.org pour plus d'information.

Les avantages des cultures génétiquement modifiées sont mis en relief dans le Rapport ISAAA 2006, comme vous pourrez le constater à la lecture des extraits qui suivent.

Cultures tolérantes aux herbicides

- Augmentation de la flexibilité de la gestion qui vient d'une combinaison entre la facilité d'utilisation des herbicides post-émergents à large spectre comme le glyphosate et un élargissement de la période de pulvérisation;
- Comparativement aux cultures traditionnelles, chez lesquelles l'utilisation d'herbicides post-émergents peut entraîner un « *knock-back* » (risque d'endommager les cultures dû à l'herbicide), ce problème a une probabilité moindre de se produire dans les cultures GM HT;
- Adoption plus facile des pratiques sans ou avec un labourage réduit, ce qui entraîne des économies de temps et d'utilisation des équipements (cf. plus bas pour les bénéfices environnementaux);
- L'amélioration du contrôle des mauvaises herbes a réduit les coûts des récoltes – des cultures plus propres nécessitent moins de temps pour les récoltes. Cela a aussi amélioré la qualité de la récolte et a conduit à des bonus supplémentaires pour les prix dans certaines régions;
- L'élimination des dommages potentiels pour les cultures suivantes causés par les résidus d'herbicides incorporés dans les sols.

Cultures résistantes aux insectes

- Concernant les risques de gestion/assurance - éloigner le risque important que des dommages dus aux nuisibles se produisent;
- Un bénéfice de « confort » (moins de temps utilisé à parcourir les cultures et/ou à appliquer les insecticides);
- Économies d'énergie - principalement associées à la diminution du nombre de pulvérisations;
 - Économie dans l'utilisation des machines (pour les pulvérisations ainsi que probablement une diminution des temps de récolte);
 - Amélioration de la qualité (par ex. taux de mycotoxines plus faibles dans les maïs GM IR);
 - Amélioration de la santé et de la sécurité des fermiers et des ouvriers agricoles (due à la diminution de la manutention et de l'utilisation des pesticides);
 - Saison de culture plus courte (par ex. pour quelques fermiers cultivant le coton en Inde) ce qui permet à ces fermiers de planter une deuxième culture durant la même saison. Quelques fermiers indiens ont rapporté des répercussions pour les apiculteurs car il y a, actuellement, moins d'abeilles perdues suite aux pulvérisations d'insecticides.

CropLife Canada préconise la gestion des risques et la gérance responsable, comme en fait foi le programme **nous en prenons soin**^{MC}. Les initiatives implantées par CropLife Canada en matière de phytologie sont décrites ci-dessous.

- Programme de recherche sur la gestion de la conformité pour les essais en champ en conditions confinées avant l'étape de la commercialisation. Des chercheurs du secteur public (gouvernement et institutions universitaires) et du secteur privé participent à ce programme.
- Publication du Guide des pratiques de gestion optimales pour la coexistence : ce guide, distribué à 60 000 producteurs agricoles à travers le Canada, porte sur les meilleures pratiques de gestion de la coexistence entre les cultures traditionnelles et les cultures tolérantes aux herbicides (TH). Cette initiative de promotion de la gérance responsable est soutenue par une série d'ateliers de formation sur les stratégies efficaces de gestion des cultures TH.

Au bout d'une dizaine d'années seulement, les cultures transgéniques, assorties de pratiques rigoureuses de gestion des risques, offrent aux producteurs agricoles du monde entier d'énormes avantages.

Actuellement, 22 pays différents consacrent chaque année plus de 100 millions d'hectares (250 millions d'acres) aux cultures issues de la biotechnologie. Dans ces pays, dont six font partie de l'UE, 10,3 millions d'agriculteurs à travers le monde cultivent des cultures issues de la biotechnologie; 90 % d'entre eux, soit 9,3 millions d'exploitants agricoles (une augmentation considérable par rapport aux 7,7 millions recensés en 2005) étaient auparavant des agriculteurs à faible revenu vivant dans des pays en voie de développement. Pour ces producteurs, les cultures transgéniques sont le moyen de soulager la pauvreté.

La santé et les préoccupations des consommateurs

Ce chapitre décrit les préoccupations des consommateurs à l'égard de la qualité et de la sécurité des aliments, de l'impact des pesticides et des OGM, et des nouvelles technologies sur la salubrité alimentaire et la santé humaine. Il traite également du virage en faveur d'habitudes de vie plus saine, dont la consommation des aliments fonctionnels et des nutraceutiques.

Q : Les normes qui encadrent le système d'inspection des aliments, notamment celles qui fixent les niveaux de résidus de pesticides, sont-elles suffisantes?

R : CropLife Canada et ses entreprises membres ont fait de la sécurité leur première priorité. Comment nous-assurons nous de l'innocuité de nos produits? Le Canada possède l'un des systèmes de réglementation les plus stricts au monde. Nos produits agricoles traditionnels et issus de la biotechnologie, dont les plantes transgéniques, sont sécuritaires, sains et nutritifs.

Santé Canada a élaboré ses normes de salubrité des aliments à partir des données scientifiques internationalement reconnues et tient compte des résultats des recherches scientifiques les plus récentes pour chacune des questions soumises à l'attention du Ministère. Les organismes de réglementation du Canada et leurs homologues des pays industrialisés se sont dotés d'un ensemble de normes exhaustives.

Les limites maximales de résidus (LMR) ont été définies pour assurer notre sécurité et la protection de notre santé. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire décrit le processus d'établissement des LMR de la façon suivante :

La LMR est la concentration maximale de pesticide qui pourrait demeurer dans ou sur un aliment consommé lorsqu'un producteur a utilisé un pesticide homologué conformément au mode d'emploi de son étiquette.

Les LMR s'appliquent aux résidus sur les aliments tant produits qu'importés au Canada. Les LMR sont présentement fixées en vertu du Règlement sur les aliments et drogues (RAD) de la Loi sur les aliments et drogues (LAD), uniquement si l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a jugé que la consommation de résidus de pesticides sur un aliment donné ne présente pas de risque inacceptable pour la santé. La quantité de résidus présents dans les aliments consommés est habituellement inférieure à la LMR.

Le gouvernement canadien peut décider d'imposer des LMR pour plusieurs raisons, notamment pour faciliter la gestion des habitudes alimentaires en fonction des besoins, pour prévenir l'impact des pesticides sur l'environnement et pour réduire la prévalence globale des pesticides. CropLife Canada est en faveur de la réévaluation continue des LMR à partir des données scientifiques reconnues.

Le document préparé par la CAAAQ soulève des questions quant à l'impact des résidus de pesticides, reprenant une déclaration de la Fondation David Suzuki selon laquelle le Canada permet l'usage de 60 pesticides bannis, interdits ou retirés par d'autres législations. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a toutefois démenti cette affirmation, tel qu'énoncé ci-dessous :

Le rapport présenté par la Fondation David Suzuki énumère 60 matières actives qui sont interdites dans au moins un pays membre de l'OCDE pour des raisons environnementales ou sanitaires. Voici le statut réglementaire des 60 matières actives au Canada :

- 49 sont en cours de réévaluation;
- quatre ont récemment été réévaluées et leur homologation a été maintenue;
- deux ont récemment été homologuées; et
- cinq ne sont plus homologuées au Canada ou seront graduellement abandonnées à la suite de leur réévaluation.

Le programme de réévaluation de Santé Canada vise toutes les matières actives actuellement homologuées au Canada qu'a énumérées la Fondation David Suzuki, sauf six. Dans le cadre de ce programme, l'ARLA examine les produits antiparasitaires homologués avant le 1er janvier 1995 pour déterminer si leur utilisation est toujours acceptable compte tenu des normes actuelles de protection de la santé et de l'environnement. Un examen spécial vise un problème précis, alors que la réévaluation d'une matière active aborde tous les aspects des risques sanitaires et environnementaux en tenant compte de toutes les données disponibles, notamment toute préoccupation soulevée dans un pays membre de l'OCDE. Ainsi, puisqu'une réévaluation aborde tout problème qui serait visé par un examen spécial, il n'est pas justifié d'effectuer un examen spécial en plus de la réévaluation régulière pour ces matières actives. L'ARLA a récemment pris des décisions réglementaires sur les six autres matières actives figurant à la liste de la Fondation David Suzuki en suivant des démarches et des protocoles acceptés à l'échelle internationale. L'Agence a pris des décisions d'homologation ou de réévaluation en tenant compte des préoccupations soulevées dans d'autres pays de l'OCDE.

Il faut remarquer que, comme mentionné plus haut, l'ARLA prend ses décisions d'homologation ou de réévaluation en tenant compte des préoccupations liées à un pesticide qui ont été soulevées dans d'autres pays.

Toutefois, l'interdiction ou le retrait du marché d'un pesticide dans un autre pays ne signifie pas nécessairement qu'il présente un risque inacceptable au Canada, car les conditions du régime de réglementation ou de l'environnement au Canada sont différentes de celles d'autres pays.

Ainsi, un pesticide pourrait être interdit dans un autre pays en application d'une loi qui est propre à ce pays et qui ne s'applique pas au Canada ou en raison d'un risque environnemental inexistant au Canada.

Pour plus d'information à cet égard, CropLife Canada invite les membres de la CAAAQ à communiquer avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada.